

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Aumont-Aubrac

Envoyé en préfecture le 12/09/2017

Reçu en préfecture le 12/09/2017

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 048-214800914-20170905-2017_19-DE

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	6
de votants	6

N° 19/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 05/09/2017**

OBJET : LOCATION DE LA PARCELLE D 177 A Mr ET Mme MARTIN

L'an deux mille dix sept et cinq septembre à 10 heures 00 , le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Étaient absents : Valérie CHAYLA

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mr Roger BRUN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur et Madame MARTIN qui souhaiteraient posséder un jardin potager dans le village près de chez eux et demande au Conseil Municipal s'il peut leur louer la petite parcelle communale se situant près du cimetière.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle cadastrée D 177 n'est plus utilisée depuis de nombreuses années.

Le Conseil Municipal après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- Accepte de louer à titre gratuit la parcelle D 177 à Monsieur et Madame Martin afin qu'ils réalisent leur jardin potager.
- Décide que pour l'arrosage du jardin, l'eau pourra être prise au cimetière avec obligation d'installer un compteur individuel. Monsieur et Madame Martin payeront pour ce compteur un abonnement de 20 € par an ainsi que le nombre de m3 qu'ils utiliseront réellement au tarif décidé en conseil municipal et qui s'applique à l'ensemble des abonnés.
- Demande à Monsieur le Maire d'établir le bail et de signer tout document en relation avec cette location.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Fait à MARCHASTEL le 05/09/2017

Le Maire

